

Dissolution du Conseil de l'Ordre des médecins de Paris après de graves dysfonctionnements

Compte Test - 2026-04-21 10:17:05 - Vu sur pharmacie.ma

Le Conseil départemental de l'Ordre des médecins de Paris a été officiellement dissous par l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à la suite d'une série de dysfonctionnements graves mis en évidence par plusieurs instances. Cette décision fait suite à un signalement du ministère de la Santé au procureur de la République de Paris, sur la base de constats établis par l'Inspection générale des finances. Le rapport évoque notamment des indemnités et frais insuffisamment justifiés, des dépenses élevées mal contrôlées, ainsi qu'un pilotage défaillant des ressources et du patrimoine, en plus de manquements aux règles de la commande publique. La situation du conseil parisien était également fragilisée par des décisions de justice administrative ayant, à deux reprises depuis mai 2024, annulé les élections destinées à renouveler une partie de ses membres. Cette instabilité a entraîné une dégradation du service rendu, aussi bien pour les médecins que pour les patients. Parmi les conséquences concrètes figurent des retards importants dans le traitement des demandes de transfert de médecins, susceptibles de perturber leur exercice professionnel. Par ailleurs, des manquements graves ont été relevés dans le suivi disciplinaire de certains membres condamnés pour des faits pénaux sérieux, ce qui a accentué les inquiétudes sur le fonctionnement de l'institution. Ces différents éléments ont conduit les autorités à considérer que le conseil n'était plus en mesure d'assurer correctement ses missions, portant ainsi atteinte à la crédibilité de la profession médicale à Paris. Avant de prononcer la dissolution, l'Agence régionale de santé a recueilli l'avis favorable du Conseil national de l'Ordre des médecins. La dissolution est effective depuis le 13 avril 2026. Dans l'attente de nouvelles élections, une délégation provisoire a été mise en place pour assurer la gestion courante. Par ailleurs, les investigations de l'Inspection générale des finances ne se limitent pas à l'Ordre des médecins. D'autres ordres professionnels sont également concernés par des critiques. Chez les chirurgiens-dentistes, une hausse significative des rémunérations et des indemnités est pointée, ainsi qu'un défaut de contrôle des avantages accordés par des entreprises, en raison notamment de défaillances informatiques. Du côté des pharmaciens, l'absence de poursuites disciplinaires dans certains cas d'avantages perçus et des situations potentielles de conflits d'intérêts ont été relevées. Face à ces constats, des réformes structurelles sont envisagées, notamment une centralisation accrue du pilotage pour améliorer la gouvernance et la transparence.